

P.W. – C.R.A.C. N° 126 (2019-2020) – Jeudi 4 juin 2020

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ASPECTS LIÉS À L'AGRICULTURE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ 360° »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aspects liés à l'agriculture et l'aménagement du territoire de la stratégie Biodiversité 360° ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, je compatis, et je m'engage à être extrêmement synthétique.

Vous l'avez indiqué, je m'intéresse à la stratégie Biodiversité 360°. J'interrogeais d'ailleurs cette semaine votre collègue, Mme Tellier, dans ses compétences. Le Gouvernement wallon, dans son ensemble, est concerné – vous aussi – en Aménagement du territoire et en Agriculture. Vous avez posé ensemble, le Gouvernement, un acte important puisque vous avez donné un signal en faveur de la préservation de cette biodiversité avec plus de 1 098 nouveaux hectares d'espaces protégés, dont une bonne partie d'ailleurs dans la belle région où j'ai la chance d'habiter, plus particulièrement sur le plateau des Fagnes.

On sait que c'est important puisque la conjugaison entre l'urbanisation massive et la déforestation offre des boulevards au virus en tout genre. Le Gouvernement a déposé une note d'orientation.

En ce qui concerne vos compétences – je vais faire simple –, en agriculture – on vient de parler beaucoup, j'ai suivi vos travaux –, on sait que les agriculteurs ont énormément souffert, souffrent encore et souffriront encore malheureusement de cette crise sanitaire demain. Il me paraît donc essentiel d'accompagner ceux-ci pour réussir les objectifs fixés en matière de biodiversité.

Concrètement, ma question est simple. Quels mécanismes de suivi seront mis en place à destination des agriculteurs ? Comment comptez-vous réduire l'impact des pratiques agricoles intensives sur la biodiversité ?

Par ailleurs, ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de développer une agriculture qui s'appuie sur le fonctionnement des écosystèmes pour minimiser le recours aux intrants chimiques ?

Petit ajout qui n'est pas dans ma question initiale, si vous ne savez y répondre, ce n'est pas grave, j'y reviendrai plus tard, mais je trouve qu'il y a un lien. C'est l'impact des sécheresses – je crois que vous avez été interrogé régulièrement sur le sujet – aussi sur la biodiversité et sur les agriculteurs. À cet égard, la profession plaide pour une assurance multirisque climatique avec une prime partagée entre la Wallonie et les agriculteurs. J'aurais aimé savoir ce que vous pensez de cette demande.

En matière d'aménagement du territoire, vous êtes concerné aussi.

Que comptez-vous mettre en place au niveau de l'aménagement du territoire pour votre stratégie biodiversité ? Qu'en est-il de la trajectoire de réduction de l'étalement urbain par traçage et la trajectoire de superficie artificialisée jusqu'en 2050 répartie par bassins également qui est prévue dans la DPR ?

Mme la Présidente. - Je mentionne juste que Mme Schyns a une question, mais je ne connais pas le contenu de la question, en tout cas pas le détail, sur les premiers signes de sécheresse.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, comme vous l'avez relevé, le schéma de développement territorial adopté par le Gouvernement wallon en mai 2019 précise quant à lui qu'en 2050, le développement territorial de la Wallonie valorise de manière durable la terre, la nature, la biodiversité, les paysages, les êtres qui y vivent ou y travaillent en privilégiant le recours aux ressources locales.

De manière plus spécifique, un de ces objectifs est de valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers, et de les préserver des pressions directes et indirectes dues à l'urbanisation. Il y a une série de principes de mise en œuvre dont la préservation des patrimoines naturels et paysagers est un des éléments importants, les préserver de l'urbanisation, et vous venez de souligner une des décisions récemment prises par le Gouvernement à l'initiative de ma collègue en charge de l'environnement.

La DPR fixe les objectifs suivants en vue de freiner l'étalement urbain et d'y mettre fin à l'horizon 2050.

Premièrement, réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025, préserver au maximum les surfaces agricoles, maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant, localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants urbains, ruraux, périurbains situés à proximité des services et des transports en commun et restaurer la biodiversité.

Nous avons mis en place le 30 janvier dernier le groupe d'experts désignés par le Gouvernement, avec pour mission en application de la DPR, d'une part de déterminer la superficie artificialisable afin d'atteindre les objectifs aux horizons 2025 et 2050. Pour ce faire, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de nous stabiliser l'ensemble des données concernant la désartificialisation et la consommation effective du territoire ou de l'espace ou la densification du bâti.

Deuxièmement, élaborer une méthodologie de mesure de l'étalement urbain qui soit communément accepté, une trajectoire de réduction de l'étalement urbain par bassin et une trajectoire de superficie artificialisable jusqu'à 2050 réparties par bassin.

Enfin, d'examiner tous les instruments nécessaires pour atteindre les dix objectifs. Des notes de cadrage sur les outils existants ont été établies par le SPW Territoire. On a fait à ce stade l'inventaire des outils existants, des données, et cetera, avec l'apport et le soutien d'un groupe donné. Méthodologiquement, le but est de faire l'état des lieux de tout ce qui existe : les outils, les mesures, les évolutions, les données, de manière à bien cerner les possibilités de méthodologies de mesure de l'étalement urbain.

Dans ce groupe d'experts, le groupe noyau a été un peu suspendu et a repris ses réunions très récemment, puisque c'était la semaine dernière, ce 28 mai. On a établi un nouveau calendrier qui va permettre de produire les résultats de ce groupe d'experts à l'automne comme c'était prévu initialement. En termes de méthodologie, on fait l'état des lieux pour le moment. On a mis en place le groupe d'experts. On attend les résultats de ce groupe d'experts pour l'automne, et puis ce n'est qu'à la suite de cela que l'on va définir la stratégie concernant l'aménagement du territoire, les outils, l'aspect des incitants, les différents programmes pour ce faire, et cetera. Tout ceci devra encore être soumis à très large consultation, d'une part, et ensuite faire l'objet d'une adoption définitive par le Gouvernement.

Concernant la stratégie Biodiversité 360°, ici, de nouveau sous l'impulsion de ma consœur, Mme Tellier, le Gouvernement a adopté une note d'orientation qui prévoit un processus en plusieurs étapes.

On est aussi ici dans le début du processus, avec les réunions thématiques, l'apport du comité scientifique, le rapport d'incidence environnementale, et cetera. Ici aussi c'est une stratégie qui sera soumise à consultation des différents acteurs : provinces, communes, Union des villes et communes de Wallonie, le pôle Environnement, le pôle Ruralité et les associations. Il y aura ensuite une enquête publique au printemps 2021 afin d'aboutir à une stratégie définitive et un projet de déclaration environnementale que le Gouvernement de Wallonie pourrait approuver en septembre 2021.

Dès lors, en termes de méthodologie, sur les différents points que vous évoquez, on est encore dans un stade un peu en amont de la définition de ce que pourraient être les mesures, qu'elles concernent à la fois l'aspect Biodiversité 360° ou, par ailleurs, les questions liées à l'aménagement du territoire et l'étalement urbain. Comme je l'ai dit tout à l'heure, indépendamment de tout ce travail méthodologique très important, nous nous sommes dit, et moi-même dans mes compétences, que le fait de réfléchir à moyen terme ne devait pas dispenser du fait d'agir immédiatement. L'action immédiate est notamment la reconversion des anciens sites industriels pollués, est notamment l'activation des outils communaux de densification au niveau des territoires locaux, la mise en œuvre des outils wallons encore non utilisés aujourd'hui en termes d'aménagement du territoire, et cetera. Voilà la philosophie du Gouvernement.

Ne vous étonnez donc pas que je ne détaille pas comment on va agir en matière agricole, d'aménagement du territoire, et cetera, parce que toute la méthodologie que je viens de décrire et de rappeler est aujourd'hui en train de se déployer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je remercie M. le Ministre, malgré l'heure tardive, pour le caractère complet de sa réponse. On est dans une phase de réflexion, d'étude, il faut donc être extrêmement attentif. Vous avez indiqué que vous alliez consulter, c'est essentiel de consulter, de concerter les pouvoirs locaux confrontés au quotidien à ces problèmes d'étalement urbain, d'urbanisation et de « rubalisation » qui font que, en milieu rural, des villages reliés maintenant par des constructions ne sont plus des villages dans lesquels il est agréable de vivre.

Je serai donc attentif à cela et je reviendrai plus tard sur la problématique des sécheresses et de l'assurance multirisques climatiques demandée par le secteur.

Je vous remercie et je vous souhaite beaucoup de courage à celles et ceux qui sont toujours présents.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Frédéric. J'allais dire : votre belle commune de Theux n'est pas sans être sous pression foncière justement, si je suis bien informée.

M. Frédéric (PS). - Vous êtes une connaisseuse, vous avez au moins reconnu que c'était une des plus belles communes de Wallonie.